

COMMUNE DE MAGNÉ
Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,
ET LE VINGT-HUIT AVRIL A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT
CONVOQUE, S'EST CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR Sébastien BILLAUD, MAIRE.

Date de la convocation : **21 AVRIL 2026**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, DUFORESTEL Pascal, ALLEIN Aurélie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, HUPÉ David, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PALANCADE Brigitte, PATEJ Laurence, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, GOYAULT Sandrine, ENNOUCHI David, TROMAS Catherine

Étaient excusé et représenté :

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : MECHINEAU David

Réf. : 2026_04_17

Objet : Budget Général : vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence XHAARD, conseillère, qui présente le budget primitif 2026 par section et chapitre et notamment :

En section de fonctionnement :

Recettes 2 898 534,00 €

Dépenses 2 898 534,00 €

En section d'investissement :

Recettes 1 954 591,00 €

Dépenses 1 954 591,00 €

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire soumet au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **l'unanimité des votants (4 ABSTENTIONS (DORAY Gérard, GOYAULT Sandrine, ENNOUCHI David, TROMAS Catherine))**, décide de :

- **APPROUVER** le budget primitif 2026 avec les sommes de chaque section présentées ci-dessus ;
- **DELEGUER et AUTORISER**, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le Maire, ou son représentant ou l'adjoint délégué, à opérer la fongibilité des crédits (virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans les limites de 7,50 % tant en Fonctionnement qu'en Investissement ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 28 avril 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

Le secrétaire,
MECHINEAU David